

Application de la loi 101 au collégial

En vue de préparer la discussion que nous aurons en assemblée générale le 31 mai prochain sur l'application de la loi 101 au collégial, une discussion sur le sujet s'est tenue mardi le 10 mai dernier afin d'identifier les principaux arguments qui se trouvent de part et d'autre dans ce débat qui a cours actuellement dans les cégeps du Québec.

Pour nous aider à tenir ce débat, les propos recueillis durant la rencontre du 10 mai vous sont présentés sous forme de tableau.

État de situation établi par les participant.es à la discussion
<ul style="list-style-type: none"> • À peu près tous les cégeps anglophones de Montréal dépassent le nombre d'étudiant.es prévu à leur devis ; • L'augmentation du nombre d'étudiant.es dans le réseau profite principalement aux cégeps anglophones ; • Étant donné la popularité des études collégiales en anglais, certain.es étudiant.es ayants droit n'arrivent pas à être sélectionné.es dans les programmes contingentés ; • Pour la même raison, le nombre d'étudiant.es en situation de handicap serait moins élevé dans les cégeps anglophones ; • L'utilisation du français au travail est en recul, principalement à Montréal ; • Les cégeps anglophones de la FNEEQ (25% de ses membres) sont très inquiets et certains menacent de quitter la fédération ;

Arguments pour et contre l'application de la loi 101 au collégial

Arguments liés au fait français (à l'importance de protéger la langue française)	
Pour	Contre
<ul style="list-style-type: none"> • Le contexte actuel est différent de celui de 1977. Plus d'étudiant.es fréquentent les études collégiales. Même si la fréquentation scolaire en français au cégep n'était pas perçue comme prioritaire à l'époque, la situation pourrait la rendre pertinente aujourd'hui • Les pertes d'emplois des cégeps anglophones se transformeraient en gains d'emplois pour les cégeps francophones • Plusieurs enseignant.es mis à pied dans les cégeps anglophones pourraient continuer de travailler en intégrant les cégeps francophones 	<ul style="list-style-type: none"> • L'application de la loi 101 dans les cégeps aura des effets limités sur l'utilisation de l'anglais par les jeunes dans la vie de tous les jours • La croissance de l'anglais au travail n'est pas directement liée à la langue d'étude des travailleuses et travailleurs • Contraindre la langue d'étude pour l'enseignement collégial, c'est présumer à la place des étudiant.es de ce qui est bon pour eux et elles. C'est une position paternaliste • Il y a un lien fort entre la persévérance scolaire et la possibilité de faire des choix pour ses études. Le choix de la

<ul style="list-style-type: none"> • L'application de la loi 101 pourrait se faire doucement pour minimiser ses impacts négatifs • Proportion d'enseignant.es anglophones dans le réseau est faible. • L'application de la loi 101 aux cégeps aurait des bénéfices durables pour l'utilisation du français dans la vie de tous les jours et pas seulement au travail • 72 % des étudiant.es anglophones ou inscrits dans des collèges anglophones travaillent par la suite en anglais. • Les études collégiales permettent aux étudiant.es de s'approprier une culture et cette étape importante aura un impact à long terme. La culture hors cours est souvent anglophone (musique, films, etc.). Il est important que les étudiant.es soient en contact avec des textes et des œuvres francophones. • Le cégep est un lieu de socialisation. La socialisation se fait davantage en français dans un cégep francophone, même hors des cours. • Il est important de bien maîtriser une langue avant d'en apprendre une autre, les données sur la littératie sont préoccupantes à cet égard. • Les cégeps sont financés comme les écoles primaires et secondaires, donc la loi pourrait s'y appliquer. Cela n'empêchera pas les études universitaires en anglais. 	<p>langue d'enseignement est sans doute important pour plusieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'application de la loi 101 au collégial pourrait avoir des effets systémiques et ne pas donner les résultats escomptés (ex. Désaffectation pour les formations collégiales, augmentation des études hors-province, etc.) • Alors que la loi 101 était prévue pour soutenir les francophones en limitant les droits des allophones, son application au collégial va limiter les droits des francophones • La motivation à utiliser le français devrait être intrinsèque. On ne peut pas l'imposer sous contrainte • L'application de la loi 101 dans les cégeps anglophones n'améliorera pas la maîtrise de la langue française dans les cégeps francophones.
--	---

Arguments concernant le contexte politique	
Pour	Contre
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une résolution pour l'application de la loi 101 au collégial pourrait permettre de mettre ce débat à l'ordre du jour de la prochaine campagne électorale • Étant donné la trentaine de syndicats qui ont déjà pris une position en faveur, que l'on se positionne positivement ne changera pas grand-chose à la volonté de certains cégeps anglophones de quitter la FNEEQ • Défendre nos précaires dans les cégeps francophones est aussi important que de défendre les précaires anglophones. • La volonté de protéger la langue et la culture francophones devrait passer avant les questions politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il importe d'être solidaires avec les membres de notre fédération syndicale, dont les membres précaires pourraient perdre leur emploi et les permanent.es devenir MED • Le rôle politique du SPECS est important au sein de la FNEEQ et une position en faveur de la loi 101 pourrait miner notre capacité d'inciter les syndicats des cégeps anglophones à demeurer au sein de la FNEEQ • L'implosion de la FNEEQ à l'aube d'une négociation importante n'est pas souhaitable • Une position favorable ne donnera aucune garantie que l'on puisse influencer le politique. Par contre, elle a de grandes chances d'influencer négativement la cohésion syndicale à la FNEEQ

Arguments concernant les moyens à prendre pour protéger le français	
Pour	Contre
<ul style="list-style-type: none"> • Il est important de promouvoir la langue française, peu importe le moyen • Au minimum, les cégeps francophones devraient se positionner pour promouvoir la langue française même s'ils ne sont pas d'accord avec tous les aspects de la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité de la loi telle que formulée actuellement n'est pas certaine. Il faut se questionner sur les moyens pour protéger la langue française.